



D

ans la continuité du rapport issu de la mission menée par le sénateur Gérard Larcher, la loi HPST du 21 juillet 2009 porte le principe

d'un décloisonnement entre les acteurs de la santé.

Si cela ne semblait pas évident pour tous, l'inscription du secteur médico-social dans cette perspective constitue une réelle opportunité pour mieux répondre aux besoins de santé et d'accompagnement social, en encourageant les évolutions au sein de ce secteur.

La loi HPST intègre en effet, dans un même dispositif législatif, les établissements de santé (publics et privés), la médecine de ville et les professionnels de l'aide à l'autonomie. Elle met la personne au centre du système de santé : le parcours de prise en charge prédomine désormais sur le statut juridique des différents intervenants.

En s'inscrivant dans un réseau plus vaste de professionnels de santé, le secteur médico-social devra ainsi nouer de nouveaux liens avec de nombreux partenaires : médecine libérale, domicile, pharmacies d'officines, maisons, centres ou encore pôles de santé, établissements de santé, réseaux de santé, équipes mobiles d'HAD ou de soins palliatifs. Il a par ailleurs vocation à s'insérer dans un maillage territorial privilégiant la proximité, dans la mesure où la loi définit les « soins de premiers recours ».

Dans ce cadre, l'enjeu est de donner de la lisibilité à l'action du secteur médico-social, afin qu'il trouve sa position de partenaire dans les réseaux de prise en charge, mais aussi de négociateur dans sa relation avec l'ARS.

**Comment se préparer à la mise en place des ARS ?
Quelles stratégies pour le secteur médico-social ?
Dans quel contexte budgétaire et financier ?**

La FHF et le Centre Gérontéval du CNEH s'associent le 16 décembre 2009 pour apporter des éléments de réponse et débattre sur ces enjeux d'avenir.

colloque

Quel avenir pour les EHPAD dans le cadre de la loi HPST ?



PARIS 14^e - Le Méridien Montparnasse
16 décembre 2009



Gérontéval



PARIS 14^e - Le Méridien Montparnasse

16 décembre 2009

Quel avenir pour les EHPAD dans le cadre de la loi HPST ?

9 h 00 Accueil

Animation de la journée par
Alexandre Dhordain, journaliste

9 h 15 Ouverture

Nora Berra

Secrétaire d'État chargé des Aînés auprès du ministre du Travail,
des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

9 h 45 Introduction

Christian Paire

Président du Centre national de l'expertise hospitalière

Jean Leonetti

Président par intérim de la Fédération hospitalière de France

10 h 15-11 h 00

La place du médico-social dans les ARS

Claude Évin

Directeur général préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Île-de-France

11 h-12 h 30 Table ronde

Point de vue des acteurs

Jean-Marie Bertrand

Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales ou son représentant

Joëlle Le Gall

Présidente de la FNAPAEF

Emmanuel Sys

Président de la Conférence nationale des directeurs d'EHPAD

Philippe Vigouroux

Directeur général du CHU de Nancy

Pr Claude Jeandel

Président du Collège professionnel des gériatres français, CHU de Montpellier

Un représentant des conseils généraux

12 h 30-14 h 00 Buffet

14 h-15 h 30 Table ronde

La trajectoire de la personne âgée : stratégies, modalités de coopération, moyens, évaluation ?

Philippe Verger

Directeur de la filière gériatrique du CHU de Limoges
Groupement interétablissement gériatrique du territoire du Limousin

Richard Tourisseau

Directeur de la fondation Favier, Fontenay-sous-Bois
Groupement de coopération sanitaire et médico-social

Nelly Millan-Gangneux

Directrice de l'hôpital Loire et Sillon, Savenay
Trait d'union entre le sanitaire et le social

15 h 30-17 h 30 Table ronde

Nouvelle réforme tarifaire des EHPAD et intégration des médicaments dans les forfaits soins

Marc Bourquin

Directeur adjoint du cabinet de Nora Berra, secrétariat d'État aux Aînés

Sophie Armand-Branger

Praticien hospitalier
GCS Pharmacie à usage interne (PUI) des EHPAD du Territoire de Belfort

Christian Möller

Directeur de l'hôpital local de Mortagne-sur-Sèvre

Marie-Dominique Lussier

Vice-présidente du Syndicat national de gérontologie clinique

Xavier Gervais

Fédération française des associations de médecins coordonnateurs en EHPAD

17 h 30 Clôture de la journée

Andrée Barreteau

Responsable du pôle Offre de soins sanitaire et médico-sociale de la FHF

Agnès Bertrand

Directrice du Centre Gerontéval du CNEH

Lieu de la manifestation

Le Méridien Montparnasse 19, rue du Commandant-Mouchotte 75014 Paris

Plan d'accès



Bus n^{os} 28, 58, 88, 91, 95

Métros : Montparnasse (lignes 4, 6, 12, 13)

Gaité (ligne 13)

Organisation



héral

Renseignements & inscriptions

héral 44, rue Jules-Ferry

94784 Vitry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 45 73 69 25 - Fax : 01 46 82 55 15

v.menez@heral-pub.fr

16 décembre 2009

Inscription

Inscription dans le cadre de la formation continue

N° d'agrément : 11 7543 82775

Inscription à retourner impérativement avant le 1^{er} décembre 2009 - **Attention places limitées**

Règlement à l'ordre de SPH Conseil à adresser à :

Héral - 44, rue Jules-Ferry - 94784 Vitry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 45 73 69 25 - Fax : 01 46 82 55 15 - v.menez@heral-pub.fr

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Établissement _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Tél. _____

Courriel _____

Participation

- Participera au colloque du 16 décembre 2009
- Participera au buffet inclus dans le montant de l'inscription

Inscription 350€ TTC

- À titre individuel**
l'inscription ne sera effective qu'à réception de votre règlement
- Par l'établissement** (convention adressée après inscription)
merci de faire tamponner ce coupon par l'établissement
L'établissement s'engage à prendre en charge
les frais de participation de 350 euros

Règlement

- Par chèque** à l'ordre de SPH Conseil adressé à :
Héral - 44, rue Jules-Ferry - 94784 Vitry-sur-Seine Cedex
Fax : 01 46 82 55 15
merci de joindre le règlement à ce coupon
- À facturer à l'établissement** merci de faire tamponner
ce coupon par l'établissement

- Par virement**

Domiciliation	BRED PARIS agence RAPEE	
Titulaire	SAS SPH CONSEIL EN FORMATION	
Code banque	10107	Code guichet 00118
N° compte	00818024159	Clé RIB 06
IBAN	FR76 1010 7001 1800 8180 2415 906	
BIC	BREDFRPPXXX	

Signature, date et tampon de l'établissement